

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 132-2019
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.168

Déposée le: 03.06.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Abplanalp (Brienzwiler, UDC) (porte-parole)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 06.06.2019

N° d'ACE: 1025/2019 du 18 septembre 2019
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Des combustibles renouvelables pour les machines à vapeur

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'étudier si les machines à vapeur de la compagnie ferroviaire Brienzi-Rothorn-Bahn et des deux bateaux à vapeur Lötschberg (sur le lac de Brienzi) et Blüemlisalp (sur le lac de Thoun) peuvent être alimentés avec des granulés de bois ou d'autres combustibles renouvelables ;
2. de déterminer les coûts directs qu'une telle transformation occasionnerait à ces deux entreprises (BRB et BLS) ;
3. dans la mesure du possible, de confier ce mandat d'étude à un étudiant ou une étudiante d'un institut de formation du canton de Berne.

Développement :

Les deux bateaux à vapeur qui voguent sur les lacs de l'Oberland bernois et le train à crémaillère qui se hisse au sommet du Brienzer Rothorn sont des attractions touristiques incontournables. A y regarder de plus près, on constate cependant que ces machines à vapeur sont propulsées aux énergies fossiles et qu'en raison de la déperdition énergétique, elles consomment plus que les moteurs à combustion interne. Il est pourtant techniquement possible de produire de la vapeur à partir de bois ou d'autres combustibles renouvelables. Les granulés de bois sont justement un

combustible carboneutre qui n'en est encore qu'à ses débuts. Les discussions sur le climat devraient amener le canton à soutenir ces entreprises dans leur recherche d'un système de propulsion à vapeur adapté qui ménage le climat.

Motivation de l'urgence : Les discussions actuelles sur le climat devraient pouvoir rapidement prendre de la consistance. Les combustibles renouvelables font sans nul doute partie de la solution. Aussi, cette étude, petite mais bien visible, devrait-elle être commandée immédiatement.

Réponse du Conseil-exécutif

L'idée de faire fonctionner les bateaux à vapeur en utilisant des énergies renouvelables ne date pas des dernières discussions sur le climat. En 2006 déjà, le canton de Berne et la Ville de Thoun ont cofinancé une étude du centre écologique de Langenbruck sur le rééquipement d'(anciens) bateaux à vapeur au moyen d'une chaudière alimentée avec des granulés de bois. L'utilisation de granulés de bois sur le lac de Thoun a notamment été examinée en collaboration avec les entreprises BLS AG et DLM AG. Même si l'augmentation du poids à vide et la logistique coûteuse du ravitaillement en combustible se sont révélées problématiques, une exploitation rentable avec des granulés de bois pourrait en principe être envisageable.

L'utilisation de granulés de bois pour les locomotives à vapeur ne semble pas avoir été étudiée. Le problème du poids à vide et de l'encombrement pourrait cependant être beaucoup plus important pour ce type d'engin. D'autres combustibles renouvelables seraient éventuellement envisageables, encore faudrait-il qu'ils soient disponibles en quantité suffisante et que le bilan écologique global soit positif. Plusieurs chemins de fer de montagne et remontées mécaniques ont compensé l'impact de leurs moteurs sur l'environnement en produisant des énergies renouvelables, par exemple au moyen d'installations photovoltaïques (Weisse Arena Flims-Laax-Falera ; téléphérique de Stauber dans le massif de l'Alpstein). Il convient d'examiner quelle est la meilleure solution du point de vue de la protection du climat.

Dans cette optique, le Conseil-exécutif est prêt à diligenter des études auprès des entreprises BRB et BLS, et à les soutenir dans le cadre de son programme d'encouragement ou du futur Wyss Centre Bern.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différents points du postulat :

1. L'étude de 2007 sur les bateaux à vapeur pourrait être mise à jour si les sociétés d'exploitation y trouvent un intérêt. Une nouvelle étude devrait être commandée pour les locomotives à vapeur.
2. Les estimations des coûts devraient inclure non seulement les coûts directs, mais aussi les coûts indirects supplémentaires liés à l'entretien, à l'exploitation et, le cas échéant, aux restrictions d'utilisation.
3. La faisabilité et les conséquences financières doivent être examinées en étroite collaboration avec les entreprises et les partenaires industriels concernés. Le plus judicieux serait que ces études soient réalisées par les instituts de formation de l'Université et de la Haute école spécialisée de Berne dans le cadre du projet « Région touristique neutre en CO₂ » du futur Wyss Centre Bern.

Destinataire

- Grand Conseil